



Faculté Jean Monnet
Université Paris Sud

International Conference - Conférence Internationale
“ICTs & Inequalities : the digital divides”
“TIC & Inégalités : les fractures numériques”
Paris, Carré des Sciences
18-19 novembre 2004

Réduire la fracture Nord/Sud : Une croyance récurrente des organisations internationales ?

Le discours du Bureau Intergouvernemental pour l'Informatique

Abdelfettah Benchenna
Maître de conférences 71ème section
Université Paris 13
Labsic
Centre de formation continue
[*benchenna@sic.univ-paris13.fr*](mailto:benchenna@sic.univ-paris13.fr)

Le texte de cette communication s'inscrit dans le cadre d'une recherche portant sur l'intérêt que manifestent les organisations internationales (UNESCO, IUT, Banque mondiale, Organisation Internationale de la Francophonie, etc.) à la question de l'appropriation des TIC par les pays du Tiers-monde et son corollaire « la fracture numérique » Nord/Sud.

Cette question occupe, en effet, actuellement une place importante dans les débats du sommet mondial pour la “ société de l'information ”. Dans ce cadre, certaines organisations internationales cherchent à occuper le terrain dans les débats de ce sommet. Elles annoncent, par exemple, leur volonté à substituer la “ solidarité numérique ” à la “ fracture numérique ”¹. Elles inscrivent leurs actions dans une perspective de faire “ rattraper le retard ” aux pays du Tiers-monde en matière d'appropriation des NTIC. Pourtant, combien sont les organisations internationales ou intergouvernementales, aidées et soutenues par certains pays industrialisés qui, depuis trente ans, ont tenu le même discours et qui ont affiché leur volonté de vouloir aider les pays du Tiers-monde pour qu'ils ne soient pas laissés “ à l'écart ”, “ au bord de la route ”², “ pour rattraper le train de l'informatisation ”³.

L'objectif de cette communication est d'essayer de montrer que le discours sur la “ fracture numérique ” entre pays du nord et pays du sud n'est pas une nouveauté en soi. C'est une récurrente croyance soutenue par les organisations internationales. Il s'agit d'analyser rétrospectivement le discours sur l'informatisation des pays du Tiers-monde en essayant de montrer que malgré les bonnes intentions des ses promoteurs, il reste néanmoins, ancré dans un déterminisme technologique où la technologisation est synonyme à la fois de modernisation et de développement.

Pour cela, je traiterai de l'expérience d'une organisation intergouvernementale, le Bureau Intergouvernemental pour l'informatique (IBI), créée à l'origine par l'UNESCO, dans les années cinquante et dissoute par elle en 1987. Je tenterai, tout au long de ce document, de montrer que le discours de cette organisation ne diffère quasiment en rien par rapport aux discours tenus par les organisations internationales actuellement sur le rôle des TIC dans le développement. J'analyserai les raisons et les enjeux liés à la disparition de cette organisation qui aurait pu jouer un rôle dans les débats actuels.

¹AIF, communiqué de presse, le 5 septembre 2003,

http://agence.francophonie.org/upload/dernieres/cp_03_153_com_hk.pdf, document consulté le 8 octobre 2003

²Ibid. propos du Secrétaire général de AIF, Abdou Diouf, 2003

³Propos de Firmin Bernasconi, Directeur Général de l'IBI, 1984



Je m'appuierai, dans cette analyse, sur des archives, de première main, qui n'ont jamais été étudiés, à ma connaissance.

Qu'est ce que l'IBI ? Dans quel contexte et pour quelles raisons elle est créée ? Comment se caractérise son discours sur l'informatisation des pays du Tiers ? Que préconise-t-elle et quelles sont les limites de ses orientations en matière d'informatisation des pays du Tiers-monde ? Quatre questions auxquelles nous essayerons d'y répondre dans le texte de cette communication.

1 - L'IBI, une organisation pour aider les pays du Tiers monde dans leur informatisation

A travers les documents officiels de l'UNESCO ou de l'IBI, que nous avons pu étudier, nous observons un consensus sur l'origine de l'IBI (*Intergouvernemental Bureau for Informatics*). Elle remonte à 1946. A cette date, le Conseil Economique et Social (ECOSOC) des Nations-Unies recommande la création d'organisations scientifiques internationales pour assurer la promotion des sciences, sur les plans national et international.

L'UNESCO étudie entre autres la possibilité de mettre en place un laboratoire international de calcul. La convention créant le Centre International de Calcul (CIC), chargé de fournir les moyens de calcul aux scientifiques, est adoptée en décembre 1951. Son déploiement n'est effectif qu'en novembre 1961. Nous n'avons trouvé aucune explication sur le décalage entre la décision et la mise en œuvre intervenue avec si peu de candidats (12 pays sur 72 pays membres de l'UNESCO à l'époque⁵).

En 1974, le CIC (Centre international de Calcul) se restructure et devient l'IBI (*Intergouvernemental Bureau for Informatics*). S'agit-il d'un changement de dénomination tout court ou d'un changement plus profond ? Selon les dirigeants, cette restructuration est liée à l'importance sociale et économique que prend, dorénavant l'informatique. Par son introduction dans l'administration, la défense nationale, les services publics, l'économie et le commerce, l'informatique devient un phénomène politique, économique et social au niveau international⁶ qui coïncide :

1. d'une part, avec la crise de l'énergie de 1973. L'information est de plus en plus perçue comme une nouvelle énergie, source de pouvoir et de richesse. L'IBI voit là un moyen pour les pays du Tiers-monde de passer directement à la société postindustrielle en s'épargnant la phase d'industrialisation des pays industrialisés.

⁴ UNESCO, *Coopération Nord-Sud dans le monde de l'informatique*, Conseil exécutif, 131^{ème} session, 131 Ex/22, Paris, 05 avril 1989.

⁵ Dans son livre *L'UNESCO une vision pour le XXI^{ème} siècle*, (Editions Publisud, 1999), Ahmed Sayyad indique, page 39, que le nombre des pays membres de l'UNESCO est passé de 72 en 1954 à 100 en 1960.

⁶ IBI, *L'IBI, une brillante prémonition des Nations Unies*, in *Agora*, N°12, 1985, pp. 4-8.



2. d'autre part, avec la création du microprocesseur, en 1971. L'arrivée de la micro-informatique, au début des années soixante-dix, pousse les dirigeants du CIC à relancer cette structure, nous semble-t-il. Ils souhaitent s'intéresser plus particulièrement aux pays du Tiers-monde car l'une des caractéristiques de cette nouvelle génération reste son coût très attractif à l'inverse des gros systèmes d'autrefois. Les responsables de l'IBI vont d'ailleurs jusqu'à pousser certains pays du Tiers-monde à se doter d'une industrie de montage de micro-ordinateurs.

Selon les documents officiels, c'est Ferman Bernasconi, Directeur Général de l'IBI depuis 1967, qui est à l'origine de cette restructuration. Nous pouvons noter, néanmoins, une coïncidence avec la réintégration de la France et l'Espagne au sein de l'organisation internationale, en 1973. La restructuration de l'IBI a lieu un an plus tard. La France et l'Espagne vont contribuer respectivement l'une à hauteur de 30% et l'autre à hauteur de 14% au budget du Bureau intergouvernemental pour l'informatique. Ces deux pays sont à l'origine de cette restructuration. Leur intérêt est de trouver dans cette organisation internationale un relais pour leur industrie informatique. Un partage de marché lié à cette informatisation va s'opérer entre les deux pays. Chacun d'eux va agir, à travers l'IBI, dans sa zone d'influence, constituée en grande partie par ses anciennes colonies : La France au Maghreb et en Afrique et l'Espagne en Amérique latine.

Voyons maintenant ce que les responsables de l'IBI attendent de l'informatique dans les pays du Tiers-monde ?

2 – L'informatique présentée comme élément indispensable au développement

Dès le départ, le ton est donné, pour les dirigeants de l'IBI

« L'informatique exerce une influence considérable sur les sociétés et doit se mettre à la disposition des pays en voie de développement pour contribuer au bien être de l'humanité dans son contexte culturel, économique et social ».

Ces mêmes dirigeants sont formels : l'adoption de l'informatique par les pays du Tiers-monde et la mise en place d'une politique en la matière leur permettra d'accéder au même niveau de développement que celui des pays industrialisés :

« L'expérience des pays industrialisés en la matière prouve que l'informatique, née du progrès, peut, en retour, accélérer le développement. Maîtrisée par les pays en développement, elle est en mesure, par une meilleure gestion des ressources, de contribuer à atténuer l'écart qui les sépare des pays nantis. »⁷

Le discours de l'IBI s'inscrit dans la continuité des discours des organisations internationales sur la question du développement et sur le rôle que les technologies et les sciences peuvent y jouer. C'est ce que nous proposons d'examiner dans le paragraphe suivant.

⁷ UNESCO-IBI, *Rapport général de la conférence Stratégies et politiques informatiques nationales*, Torremolinos, 1978, p. 17.



2 – 1 : la voie tracée des organisations internationales

L'IBI considère, en effet, que l'informatique est un facteur indispensable pour le développement des pays du Tiers-monde. Son discours sur l'importance de l'informatique dans le développement s'inscrit dans la continuité des discours volontaristes des organisations internationales sur les technologies de l'information et de la communication dans le développement économique et social. L'IBI, en somme, reprend à son compte un discours remontant aux années cinquante, lequel associe le sous-développement à une insuffisance d'infrastructures communicationnelles. L'informatique est donc vue à la fois comme « *l'accélérateur de la maîtrise de toutes les technologies* »⁸, un préalable au développement et un accompagnement nécessaire à celui-ci.

*« Nous savons que l'informatique est une révolution à l'écart de laquelle personne n'a intérêt à se tenir délibérément »*⁹

Au cours des années 1950-1960, en effet, les experts des organisations internationales tentent de trouver une explication au sous-développement par des facteurs endogènes. Les experts de l'IBI n'échappent pas à cette règle.

Lerner et Shramm disaient séparément que les mass-médias peuvent jouer un rôle dans la modernisation des pays du Tiers-monde¹⁰. Pour Lerner, par exemple, l'urbanisation favorise l'alphabétisation laquelle à son tour favorise le développement des moyens de communication de masse. Le système traditionnel de communication basé sur l'oral doit laisser la place à des systèmes modernes à caractère plus professionnel, plus descriptif et plus orienté vers la masse. Cette approche du rôle de la communication dans le développement va de pair avec celle du diffusionnisme dans le sens où les individus réussissant le mieux dans leurs activités sont ceux qui ont adopté le plus tôt les nouvelles technologies¹¹. Ces propos trouvent un écho au sein des organisations internationales et leurs auteurs sont devenus, parfois, leurs experts en mass-média¹².

Richard Butler, Secrétaire Général de l'IUT¹³, déclare par exemple en 1986, qu'aucun programme de développement, quel que soit le pays, ne peut se révéler efficace s'il n'accorde pas un rôle prioritaire aux télécommunications, L'emploi judicieux des technologies avancées, ajoute-t-il, peut briser le cercle vicieux de la stagnation¹⁴.

Un raisonnement identique est à l'œuvre chez le Directeur Général de l'IBI également, pour qui la différence, entre les pays en développement et les pays développés, réside dans l'insuffisance des infrastructures exécutives et administratives. Le manque d'infrastructures est synonyme de manque

⁸ IBI, *Agora*, N° 12, 1985, p.55.

⁹ Bernasconi (F), *Les principaux axes de coopération* in Informatique, coopération internationale et indépendance, actes du Colloque international informatique et société, volume IV, Paris, La documentation française, 1980, pp.83-91

¹⁰ Mattelart (A), *La communication-monde*, Paris, La découverte., 1992, p. 178.

¹¹ Klees (S) & Wells (S), *La communication : analyse économique et prise de décision*, Middleton (J) *Approche de la planification de la communication*, Paris, UNESCO, 1982, 338 p.

¹² Mattelart (A), *Op. Cit.*, 1992, p. 179.

¹³ Union Internationale des Télécommunication.

¹⁴ Servaes (J) et Schields (P) *Le transfert de technologies de l'information et de son impact sur le développement* in TIS, Volume 1 N° 2, 1989, pp. 77-93.



d'information. Il justifie à son tour un besoin en nouvelles technologies d'information et de communication. L'informatique est présentée comme à l'accoutumée sous forme d'opportunité que les pays du Tiers-monde doivent saisir sans tarder, au risque de demeurer dans leur sous-développement.

"Si les pays sous-développés d'aujourd'hui, dit-il sont ceux qui ont manqué hier le train de la révolution industrielle, les pays sous-développés de demain sont ceux qui hésitent aujourd'hui à monter dans le train de la révolution informatique"¹⁵.

Cet appel sur la nécessité d'une appropriation des NTIC par les pays du Tiers-monde continue à être soutenu par les organisations internationales. Ainsi on peut lire dans l'avant propos d'une étude¹⁶, signé par le Sous-directeur Général à la communication et à l'information pour l'UNESCO, les propos suivants :

« Cette révolution née des nouvelles technologies se heurte à un obstacle de taille, à savoir les écarts d'accès extrêmes entre les pays industrialisés et les pays en développement ou en transition, voire au sein même des sociétés »

L'IBI part d'un constat pessimiste sur l'état de la planète (pollution, impasse du dialogue Nord-sud, analphabétisme, faim, etc.) et perçoit dans l'informatique un moyen de résoudre partiellement les problèmes du monde, et notamment ceux liés au sous-développement¹⁷. De quelle stratégie discursive va-elle user pour légitimer son action ?

2 – 2 : Une stratégie discursive fondée sur l'assimilation et l'association de l'informatique à d'autres concepts

Pour justifier l'utilité de l'informatique, le discours de l'IBI, destiné aux gouvernements, associe ou assimile l'informatique à plusieurs concepts. Tantôt, elle est associée à *information* et *connaissance*. Tantôt elle est présentée comme *une science*, *une technologie*, *un levier de développement*, *une langue* ou encore *une industrie* que les pays du Tiers-monde doivent maîtriser, afin d'accéder à une indépendance, vis-à-vis des firmes multinationales.

Nous avons vu comment l'IBI voit dans l'informatique un levier du développement des pays du Tiers-monde, examinons maintenant deux autres exemples où l'informatique est :

- associée à information et à connaissance
- assimilée à une science

L'objectif est de cerner les enjeux liés à de telles associations ou assimilations.

2 – 2 – 1 : L'informatique associée à l'information et à la connaissance

Dans un document¹⁸, issu des préparatifs à la deuxième conférence sur les stratégies et politiques nationales informatiques, l'informatique est définie comme le moyen d'accéder à plus

¹⁵ IBI, *Agora* N° 3-4, juillet/décembre 1982, p. 76.

¹⁶ Orbicom, *L'observatoire de la fracture numérique ... et au-delà*, 2003, p. V.

¹⁷ IBI, Déclaration de Mexico, In *Agora*, numéro, novembre/décembre 1981 ou AMP, *bulletin de liaison*, N 6, mars 1982

¹⁸ IBI, *Agora*, N° 2, avril/juin 1982, pp. 52-54.



d'informations, à plus de connaissances. L'accent est mis sur :

- Les relations entre information, connaissance et informatique
- Le déséquilibre entre matière d'information entre les pays du Tiers-monde et les pays industrialisés.

De ces deux aspects, l'IBI fait un amalgame. En rattachant l'informatique à l'information et à la connaissance. Elle désire, en effet, renforcer l'idée selon laquelle l'accès à l'information et à la connaissance a son passage obligé : l'informatique. Domaine dont elle revendique, haut et fort, le rôle de macro-consultant auprès des gouvernements. Ici l'enjeu est plutôt d'ordre politique : L'IBI tente, d'une part, d'asseoir une légitimité auprès des gouvernements des pays pour être reconnue comme une organisation spécialisée en informatique, au sein du système des Nations-Unies. D'autre part, consciente des appels des dirigeants des pays du Tiers-monde pour établir un Nouvel Ordre mondial en Information et en Communication (NOMIC), l'IBI, aux côtés des autres organisations internationales, tente d'occuper une place dans la dénonciation du déséquilibre et des inégalités entre les pays du Tiers monde et les pays industrialisés, en matière d'information et d'informatique.

Sur quelles théories, les experts de l'IBI s'appuient-ils pour parvenir au curieux amalgame information, connaissance, informatique ?

Premier constat, pour définir l'information, les experts¹⁹ de l'IBI se réfèrent indifféremment à plusieurs théories : la cybernétique, la théorie mathématique de l'information de Shannon ou encore la théorie économique de l'information. Ils abordent la notion d'information et l'expliquent aux décideurs politiques, sous plusieurs formes :

« La réponse [à la question qu'est ce que l'information ?] doit être multiforme et doit illustrer ses différentes facettes, étapes, qualités et rôles, qui méritent d'être discutés et mieux compris »

Ils assimilent ainsi le contenu à la forme, l'information au sens. L'information est présentée à la fois comme un moyen, une signification et un effet. Elle est à la fois :

« Un moyen : un signal externe ayant la forme matérielle écrite, orale ou électronique ; une signification : le signal, qui établit un moment de relation, a une signification ou contient un message [et] un effet, le message a un impact sur la personne qui le reçoit qui peut être ou non l'impact voulu »

Une conception qui englobe le traitement de l'information comme traitement du sens, trouve son origine dans la cybernétique. Le recours à cette dernière s'expliquerait par le besoin de rechercher dans l'informatique, à l'image de Norbert Wiener, un partenaire de l'homme dans sa lutte contre le désordre et l'« *entropie sociale* ».

Les responsables de l'IBI rejoignent, de toute évidence, le fondateur de la cybernétique, lorsqu'il

¹⁹ IBI, *Agora*, N° 2, avril/juin 1982, pp. 52-53.



dénonce le désordre qu'engendre l'entropie, tout en déplaçant la cible. Quand Norbert Wiener²⁰ dénonce :

- le resserrement des moyens de communications (radio, système téléphonique, télégraphe, postes, films, etc.) qui se traduit par l'élimination des moins profitables en faveur des plus profitables ;
- les moyens de communication détenus par une classe limitée de gens fortunés qui expriment les opinions de cette classe ;
- les moyens de communications qui attirent les ambitieux de tous bords, en quête de pouvoir politique et personnel.

Les responsables de l'IBI font de même, mais placent leur dénonciation dans une perspective mondiale. Les disparités entre pays riches/pays pauvres en information sont mises en avant. Sont visés :

- les firmes multinationales refusant le soutien aux pays du Tiers-monde pour l'accès à une indépendance en matière informatique.
- les détenteurs de bases de données concernant les pays du Tiers-monde ; l'auteur d'un article²¹, publié dans *Agora* ne peut être plus clair, en déclarant que les Européens ont en leur possession plus d'informations sur l'Afrique que les Africains eux-mêmes.

Cette dénonciation est fondée sur l'association des concepts information, informatique et connaissance. Mais s'agit-il, pour autant, des mêmes domaines ?

Les experts de l'IBI associent l'information à la connaissance en mettant les deux concepts sur le même pied d'égalité. Le raisonnement circulaire prime :

« Il n'y a pas de connaissance sans information [...] La connaissance comprend l'information, la compréhension et la mémoire. [...] La connaissance est, en outre, nécessaire pour produire, ordonner et exploiter l'information, laquelle est, à son tour, nécessaire pour acquérir la connaissance »²².

Un tel raisonnement met en relief le rôle assuré par l'ordinateur dans le traitement de la connaissance. La référence à l'automatisation tous azimuts est de mise :

« Il y a actuellement une connaissance majeure et un domaine du potentiel d'activités humaines bien plus vastes ; cependant on dispose de moins en moins de temps pour réfléchir sur ce qui devrait être fait et sur les conséquences des actions »²³.

Parallèlement à la vision cybernétique de l'informatique, les experts de l'IBI insistent sur le caractère périssable de l'information pour susciter l'intérêt des décideurs dans les pays du Tiers-monde.

²⁰ Mattelart (A), *Op. Cit.*, 1991, pp. 161-163.

²¹ IBI, *Agora*, N° 2, avril/juin 1982, p. 54.

²² IBI, *Agora*, N° 2, avril/juin 1982, pp. 52-53.

²³ IBI, *Agora*, N° 2, avril/juin 1982, pp. 52-53.



« La valeur de l'information est liée au temps, étant donné que transmettre un message prend du temps, mais aussi parce que certains types d'information perdent leur valeur avec le temps, alors que d'autres non »²⁴.

L'enjeu est de donner à l'informatique, couplée avec les télécommunications, une place fondamentale, laquelle permet l'accès à une multitude d'informations en temps voulu :

L'utilisation des nouvelles techniques d'informatiques et de télécommunications permet d'accroître les connaissances, d'améliorer la gestion, d'augmenter la productivité ; ce sont des facteurs nouveaux et importants de déséquilibre entre les pays développés et les pays en développement »²⁵

Si les experts de l'IBI associent information, connaissance et informatique, c'est aussi parce qu'ils considèrent l'information comme une source de pouvoir. Ils insistent alors sur le déséquilibre en matière d'informations entre les pays industrialisés et les pays du Tiers monde.

« L'information, en raison de sa complexité et des instruments utilisés pour sa gestion et son exploitation, exacerbe le problème des inégalités ou des déséquilibres entre les individus et les groupes au sein des sociétés aussi bien qu'entre les pays... Ce problème nuira toujours plus aux relations entre les pays industrialisés et le Tiers-monde. En effet, ce qu'on appelle le dialogue Nord-sud n'est ni plus ni moins qu'une question de redistributions de l'information et de la connaissance »²⁶

Dans le même ordre d'idée, ils ne conçoivent pas le développement des pays du Tiers-monde sans l'accès à l'information, « objet de l'informatique et des ordinateurs »²⁷. Ils sont convaincus que :

« Le déséquilibre informationnel qui freine les pays en développement dans le domaine de l'information, est une des composantes du désordre économique international »²⁸

Pourquoi les experts de l'IBI considèrent-ils l'informatique comme une science au service du développement ?

2 – 2 - 2 : L'informatique présentée comme une science

Pour justifier la nécessité de l'informatique comme science au service du développement, l'IBI suit la voie de l'UNESCO quant au rôle primordial des sciences dans le développement. Selon Daniel Holly²⁹, la théorie du développement de l'UNESCO s'articule autour de trois thèses :

- la première affirme que la science est le moteur et la condition essentielle au développement et à la croissance économique. Les propos des responsables de l'IBI sont une réplique fidèle de ce postulat lorsqu'ils évoquent le caractère inéluctable de

²⁴ IBI, *Agora*, N° 2, avril/juin 1982, pp. 52-53.

²⁵ IBI, *Agora*, N° 3-4, juillet/décembre 1982, pp. 64-69.

²⁶ IBI, *Agora*, N° 2, avril/juin 1982, pp. 52-53.

²⁷ IBI, *Agora*, N° 3-4, juillet/décembre 1982, p. 76.

²⁸ IBI, *Agora*, N° 14, 1986, pp.14-15.

²⁹ Holly (D), *L'UNESCO, le Tiers-monde et l'économie mondiale*, Montréal/Genève, Presse de l'Université de Montréal/Institut universitaire de Hautes études internationales, 1981, p. 173.



l'informatique dans le développement des pays du Tiers-monde. Les écrits d'un expert permanent en témoignent :

« L'informatique est une science. Elle a pour objet le traitement rationnel de l'information. Elle a pour problème à résoudre la saisie de l'information, son stockage, sa transmission et sa consultation. [...] Sa contribution peut être décisive dans la solution des problèmes de l'Afrique : la planification, la productivité agricole, l'acquisition du savoir, du savoir-faire et l'alphabétisation »³⁰

- La seconde postule que seule une politique de l'éducation, axée sur la diffusion de l'esprit scientifique et sur la formation d'une force de travail qualifiée, permettra au Tiers-monde de sortir du sous-développement. Pour l'IBI, la conception d'une politique et d'une stratégie en matière d'informatique est d'une nécessité absolue :
« Seule une volonté politique définissant une stratégie nationale et favorisant une coopération internationale, donnera les moyens d'assimiler et de développer la technologie en créant des capacités et des infrastructures adaptées à l'évolution technique ainsi que des moyens de formation de haute qualité »³¹
- La troisième conclut, que, pour se libérer de leur dépendance généralisée, les pays du Tiers-monde doivent compter, pour un temps assez long, sur la technologie et les capitaux occidentaux. L'IBI proposera aux pays du Tiers-monde de s'associer avec des pays occidentaux pour développer une industrie de montage de micro-ordinateurs.
« L'approche industrielle de l'informatique se présente ainsi comme un facteur d'informatisation rapide, donc de meilleure gestion de l'information au niveau de la direction politique, de l'administration et des entreprises »³²

En résumé, pour l'IBI et ses experts, l'informatique constitue un stimulant majeur dans le processus de développement. Son transfert vers les pays du Tiers-monde permet de créer de nouvelles structures sociales en adéquation avec les besoins des pays en développement. L'informatique est présentée à la fois comme :

- Une nécessité au développement, un instrument pour solutionner les problèmes des pays du Tiers-monde.
- Un modèle-type de développement qui donne la possibilité aux pays du Tiers-monde de passer outre la phase industrielle :

Nous examinerons maintenant les préconisations de l'IBI en matière d'appropriation de l'information par les pays du Tiers-monde :

3 -Des préconisations peu adaptées aux contextes des différents pays du Tiers-monde

³⁰ IBI, *Agora*, N° 12, pp. 55-56.

³¹ IBI, *Agora*, N° 3-4, juillet/décembre 1982, p. 69.

³² IBI, *Agora*, N° 3-4, juillet/décembre 1982, pp. 10-13.



Partant du principe que l'informatique est une nécessité dans le développement des pays du Tiers-monde, l'IBI va préconiser :

- de la nécessité pour les pays du Tiers-monde de mettre en place une stratégie et une politique informatique ;
- du développement des capacités endogènes propres aux pays du Tiers-monde.

3 – 1 : La nécessité d'élaborer une stratégie nationale en matière d'informatique

Au premier abord, il est tout à fait louable que l'IBI insiste pour que les pays du Tiers-monde puissent mettre en place une politique nationale et faire de l'informatique un outil de développement national, sans pression extérieure. Cette politique nationale ne doit pas concerner seulement l'informatique mais aussi les flux transfrontières de données.

Reste la question des moyens préconisés et des méthodes suggérées pour les mettre en application.

Au cours des années soixante-dix, en effet, plusieurs conférences sont consacrées à la sensibilisation des pays du Tiers-monde sur la nécessité d'élaborer une politique et une stratégie informatique³³. Beer-Gabel en dénombre une trentaine sur ce thème (nationales, régionales, internationales)³⁴. La multiplication de ces manifestations, pendant cette période, est un indice révélateur à la fois de l'enjeu de l'élaboration de telles politiques et stratégies informatiques, des difficultés de l'IBI et des pays du Tiers monde à avancer dans ce domaine.

Le rapport général de la conférence SPIN I (Torremolinos – 1978) consacre une grande partie à la mise en place de ces politiques nationales. Ce thème est également évoqué dans nombre d'articles de la revue *Agora* publiée par l'IBI. Dans les documents officiels de la conférence précitée, pour justifier de la nécessité d'élaborer une politique informatique. L'informatique est donc perçue comme une technologie, dotée de privilèges insoupçonnés ; elle a la capacité de réorganiser des disparités économiques et institutionnelles, quitte à faire table rase de certaines réalités: On s'interroge sur la validité d'un tel discours, lorsqu'on sait que les professions liées à l'information sont en pleine croissance dans les pays industrialisés, vu l'essor de l'emploi dans le secteur du service et par l'emploi de main-d'œuvre de plus en plus associé à des fonctions informationnelles, dans les pays du Tiers monde. A la lumière de ce qui vient d'être dit, nous comprenons mieux ce qu'entendent Jean-Jacques Salomon et André Lebeau par « imposture » voire par « escroquerie » le fait de prétendre que les pays du Tiers-monde peuvent tirer de la révolution de l'information des bienfaits analogues à ceux qui doivent aider à résoudre les problèmes des pays industriels³⁵.

Aux yeux des rédacteurs du rapport général de la conférence sur les stratégies et politiques nationales informatiques, les seules conditions, pour parvenir à réduire l'écart entre les pays du Tiers-monde et les pays industrialisés résident en la bonne gestion et la bonne maîtrise de cette informatique. Deux conditions qui passent obligatoirement par un investissement dans la formation, soulignent-ils. Or, comme nous l'avons vu dans le passage consacré au discours de l'IBI sur la nécessité de cette formation, celle-ci ne peut être une condition suffisante du processus

³³ Beer-Gabel (J. Conquy), *Op. Cit.*, 1984, p 48.

³⁴ Beer-Gabel (J. Conquy), *Op. Cit.*, 1984, pp. 97-99.

³⁵ Salomon (J-J) et Lebeau (A), *Op. Cit.*, 1988, pp. 149-150.



d'informatisation d'une société. A titre d'exemple, les intérêts divergents entre acteurs concernés par le projet d'informatisation, si bien formés soient-ils, sont à l'origine de l'échec d'un tel processus.

Armand Mattelart et Hector Schmucler³⁶ fournissent des éléments d'appréciations, lors du traitement du cas de la Colombie, des années 1969 et 1978, et des débats autour de l'utilité de l'informatique et du type de destinataire à privilégier. Les deux auteurs mettent, en effet, le doigt sur les entraves rencontrées par le processus d'informatisation tels que la mobilité du personnel de l'Etat, la perte pour le secteur public des meilleurs éléments professionnels attirés par les avantages du privé, la crise d'un système universitaire incapable de retenir ses ingénieurs, ses informaticiens et ses économistes, etc.

Dans d'autres textes, la nécessité de formuler une politique informatique s'étend à la composante flux transfrontières de données³⁷. Ces écrits insistent sur l'impossibilité pour les pays du Tiers-monde d'ignorer cet aspect. Il faut donc profiter de l'accumulation des expériences des pays développés, cela sous-entend :

- que, la manière d'aborder la question des flux transfrontières est la même partout et que tous les pays dits du Tiers-monde sont identiques.
- que les problèmes auxquels va se confronter cette « *entité Tiers-monde* » seront de même nature que ceux des pays développés.
- que leurs difficultés face à l'informatique s'effaceront, à travers les politiques nationales et internationales, lesquelles vont œuvrer pour le rééquilibrage des flux de données.

En fait, cette politique nationale informatique et de flux transfrontières de données, conseillée entre autres par l'IBI, s'insère dans ce que Holly³⁸ appelle « *l'idéologie du développement* » laquelle consiste, à travers des projets de développement, à véhiculer des normes qui resserrent l'articulation de la structure du système mondial. L'AMI (Accord Multilatéral sur l'Investissement) et l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) sont d'autres exemples, plus récents.

L'IBI appelle les pays du Tiers-monde à mettre en place non seulement une politique nationale informatique mais à se lancer également dans une industrie nationale informatique. Les arguments avancés par l'organisation nationale et leur validité seront abordés ci-dessous.

3 – 2 : La nécessité de mise en place d'une industrie nationale informatique

Pour acquérir une indépendance, vis-à-vis des pays industrialisés et dans un contexte qui se caractérise par le développement de la micro-informatique, les experts de l'IBI incitent les pays du Tiers-monde à se lancer dans le montage de micro-ordinateurs. Quelques pays africains (Madagascar, Congo, Maroc, etc.) vont suivre ces recommandations. Comment l'IBI justifie-t-elle la mise en place d'une industrie nationale d'informatique au sein de ces pays ?

L'informatique comme moyen de développement des pays du Tiers-monde constitue, comme nous

³⁶ Mattelart (A) et Schmucler (H), *Op. Cit.*, 1983, p. 115.

³⁷ IBI, *Agora*, n°10, 1985, pp. 9-10.

³⁸ Holly (D), 1981, *Op. Cit.*, p. 72.



l'avons vu, le leitmotiv de l'IBI. Au-delà, l'organisation internationale en tire sa raison d'être et ses experts permanents ou occasionnels mettent sans cesse ce postulat en avant. Ils présentent l'IBI comme un tribunal favorable aux pays du Tiers-monde à l'inverse des multinationales telle qu'IBM. Pour le Directeur Général, par exemple, les nouveaux facteurs de déséquilibre entre les pays développés et les pays du Tiers-monde résident dans l'utilisation des nouvelles techniques d'informatique et de télécommunication. Pour lui, cette utilisation permet d'accroître les connaissances, d'améliorer la gestion, d'augmenter la productivité, et donc d'accéder au niveau du développement des pays développés. Ceci rappelle en fait les thèses prônées par d'autres organisations internationales, la CNUCED, en l'espèce, où le développement se confond avec l'industrialisation³⁹. L'ensemble tient dans un schéma classique :

- acceptation de l'indispensabilité de l'informatique comme préalable au développement.
- maîtrise de la production pour bénéficier des bienfaits de cette technologie
- installation sur le territoire d'usines de construction pour maîtriser cette production.

Ce troisième point renvoie à une vision très schématique de l'autosuffisance, une fois, confrontée aux réalités des pays du Tiers monde devient très contestable. Les experts de l'IBI semblent oublier que la mise en place de systèmes (matériel et logiciels) suppose des moyens dont les pays du Tiers monde sont démunis :

- infrastructures (structures de recherches, de développement, de gestion, de marketing et de vente, structures fiscales, bancaires favorables à la prise de risques élevés)
- main-d'œuvre spécialisée
- demande interne pour résorber la production

A cet égard, Jean-Jacques Salomon et André Lebeau⁴⁰ précisent que même les firmes dans les pays industrialisés ne disposent que d'une fraction des capacités nécessaires pour produire des équipements informationnels, d'où l'apparition d'un phénomène de concentration.

Au delà des recommandations et des préconisations faites aux gouvernements des pays du Tiers-monde, l'IBI souhaite jouer un rôle important dans la mise en place d'un équilibre mondial de l'informatique.

3 – 3 : Plaidoyer pour un nouvel équilibre mondial de l'informatique

Tout au long de son existence, l'IBI a toujours revendiqué la mise en place d'un nouvel équilibre mondial de l'informatique. Elle cherchait par la même occasion d'occuper un terrain quasiment vacant par le rapport Mac Bride⁴¹ : l'informatique. "La déclaration sur l'informatique, le développement et la paix", dite de Mexico est rédigée dans ce sens, à peine deux ans après la déclaration de l'UNESCO, concernant les organes d'information. La lecture du titre de la déclaration

³⁹ Thérien (J-Philippe), *Une voix pour le Sud : le discours de la CNUCED*, Paris, Montréal, l'Harmattan, Les Presses Universitaires de Montréal, 1990, p. 116.

⁴⁰ Salomon (J-J) et Lebeau (A), *Op. Cit.*, 1988, p.130.

⁴¹ Le format de ce document ne nous permet pas de développer ce point. Nous pouvons noter, par contre le peu d'intérêt accordé à l'informatique par les rédacteurs du rapport. Seule la recommandation 36, (le rapport en comporte 82), l'évoque. Les rédacteurs appellent les décideurs des pays du Tiers-monde à considérer comme prioritaire l'adoption de politiques nationales de l'informatique



du Mexique nous rappelle, à bien des égards, celui de la déclaration de l'UNESCO sur "*les principes fondamentaux concernant la contribution des organes d'information au renforcement de la paix et de la compréhension internationale à la promotion des droits de l'homme et à la lutte contre le racisme, l'apartheid et l'incitation à la guerre*". La déclaration de l'UNESCO, datant de 1978, ne fait pas expressément référence à l'informatique. Il est question d'information.

Si l'UNESCO se propose de contribuer à la paix, à la sécurité et à l'indépendance économique et politique des pays en développement, par l'éducation, la science, la culture et par « *l'établissement d'un nouvel équilibre et d'une meilleure réciprocité dans la circulation de l'information* »⁴², c'est par l'informatique que l'IBI se propose d'agir :

« L'humanité affronte des difficultés sans cesse plus complexes qui peuvent remettre en cause sa survie. L'interaction de ces tendances accroît les tensions nationales et internationales, au point de compromettre la paix ; l'informatique peut jouer un rôle essentiel pour les diminuer »

L'UNESCO insiste sur l'urgence de l'établissement d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication (NOMIC) pour :

*" Corriger les inégalités dans la circulation de l'information à destination et en provenance des pays en développement ainsi qu'entre ces "*⁴³.

De son côté, l'IBI souligne la nécessité d'établir un nouvel équilibre informatique au niveau mondial tenant compte des flux trans-frontières de données et leurs impacts sur la répartition internationale du travail et les concentrations technologiques.

*« L'une des principales conséquences de ces changements sera une nouvelle redistribution des moyens de production des biens et des services sur une échelle mondiale ; cette redistribution soulève une série de problèmes complexes pour l'industrialisation et le développement du Tiers-monde et exige donc un examen urgent. »*⁴⁴

Remarquons que la déclaration de Mexico relève d'un discours alarmiste qui :

- met en avant les tensions nationales et internationales ;
- prévient d'une compromission de la paix dans le monde ;
- propose l'informatique comme moyen de la sauvegarder.

Dans un discours, en octobre 1982, lors de la conférence de Tokyo du Club de Rome, le Directeur de l'IBI considère la déclaration de Mexico comme l'embryon de la charte informatique dont la communauté mondiale ressent la nécessité. Il estime que l'IBI, à travers ses experts, travaille pour un nouvel équilibre mondial de l'informatique. Il place l'IBI comme la seule organisation spécialisée en la matière, capable d'aboutir à l'instauration de cet équilibre. Une telle revendication ne peut que

⁴² Article VI de la déclaration de l'UNESCO, 21ème session de la conférence générale du 24 au 28 octobre 1978, pp. 105-108.

⁴³ Article VI de la déclaration de l'UNESCO, 21ème session de la conférence générale du 24 au 28 octobre 1978, pp. 105-108.

⁴⁴ IBI, *Déclaration de Mexico sur l'informatique, le développement et la paix*, Agora, N° 0, octobre/décembre 1981, pp. 32-34.



déplaire à l'UNESCO et qui contribuera à sa disparition.

« L'IBI devient rapidement le spécialiste le plus important pour la création, le transfert et l'adaptation de structure d'organisation, de gestion et d'administration au niveau de l'Etat »⁴⁵

4 - Analyse des raisons de la disparition de l'IBI

Rappelons le, l'IBI est restructurée en 1974. Sa raison d'existence affichée est d'aider les pays du Tiers-monde à s'approprier l'informatique. La durée de vie de l'IBI va être limitée dans le temps. Dès 1982, cette organisation intergouvernemental commence avoir des difficultés tant financières que politiques. Elles seront à l'origine de sa disparition en 1987. EN effet, l'UNESCO, qui est à l'origine de la création de l'IBI, va procéder à sa dissolution. Quelles sont les raisons ? Nous en analyserons trois :

4 – 1 : L'IBI se dispute l'informatique avec l'UNESCO

Nous l'avons précisé plus haut, l'UNESCO est à l'origine de la création de l'IBI. Elle siège, en outre, à la fois à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de l'IBI. Elle est aussi le dépositaire de la convention instituant l'*Intergovernmental Bureau for Informatics*.

C'est en 1978 que l'UNESCO et l'IBI organisent conjointement une conférence intergouvernementale sur les stratégies et les politiques en informatique, connue sous le nom SPIN. Cette conférence a pour but :

- de sensibiliser davantage la communauté internationale
- de " *promouvoir une nouvelle ère de coopération qui prenne plus en compte les besoins des pays du Tiers-monde en ce qui concerne l'utilisation de l'outil informatique au service du développement*⁴⁶".

Les rapports conflictuels entre l'IBI et l'UNESCO naissent à ce moment-là. L'UNESCO entreprend à partir de cette date et séparément des actions destinées aux pays du Tiers-monde alors qu'elle est à l'origine de la création de l'IBI. Entre 1978 et 1982, la concurrence entre les deux organisations se matérialise :

1. par l'intérêt affiché de la part de l'UNESCO pour l'informatique, lors de la vingt et unième session de la conférence générale de l'UNESCO, tenue à Belgrade, entre 1980.
2. par la création d'une section informatique de l'UNESCO au sein de la division de la recherche et de l'enseignement supérieur scientifique sur les bases d'orientations définies par les experts de la société de service CGI :
 - Enseignement et formation du personnel ;
 - Transfert et adaptation de la technologie ;
 - Développement de la coopération internationale ;
 - Renseignement sur l'informatique ;
 - Programme en matière de microprocesseurs et de mini-ordinateurs.
3. par des études de faisabilité ayant pour but de ne créer des centres d'information

⁴⁵ IBI, *Agora*, N°3-4, juillet/décembre 1982, p. 68

⁴⁶ UNESCO, *Coopération Nord-Sud dans le monde de l'informatique*, Conseil exécutif, 131ème session, 131 Ex/22, Paris, 05 avril 1989, p. 3.



régionaux, lesquels ne diffèrent guère de ceux que l'IBI commence à mettre en place. Des missions au niveau national prennent forme par exemple au Gabon et en Jordanie⁴⁷.

En 1984, un comité intergouvernemental intérimaire est créée sous la responsabilité d'André Danzin⁴⁸, de nationalité française. Sa tâche consistera à coordonner le programme intergouvernemental d'informatique de l'UNESCO, officiellement crée en 1986.

Les raisons de la mise en place d'un tel programme et de la dissolution de l'IBI sont justifiés d'une part, par le fait que Le Directeur de l'IBI est soupçonné, par l'UNESCO, de vouloir se séparer de l'UNESCO et de faire reconnaître l'IBI comme une agence spécialisée de l'ONU en informatique :

« Il apparaît nettement, à la lumière des travaux de cette session du conseil d'administration de l'IBI, que M. Bernasconi se voit déjà à la tête d'une importante organisation internationale, de préférence une institution spécialisée »

et d'autre part, parce que l'UNESCO estime qu'elle a un rôle important à jouer dans ce domaine L'intervention du représentant de l'UNESCO, lors de la 47ème session du conseil d'administration de l'IBI, nous fournit une position sans ambiguïté. :

"L'UNESCO a une responsabilité à l'égard de ses états membres - bien plus nombreux que ceux de l'IBI - et, plus généralement, une responsabilité d'ensemble, au sein du système des Nations-Unies, pour la science et la technique. Elle ne peut donc se désintéresser de l'informatique"⁴⁹

4 – 2 : L'IBI Victime de sa propre conception de l'informatique

L'UNESCO soupçonne le Directeur Général de se voir, doré et déjà, à la tête d'une organisation internationale spécialisée dépendant de l'ONU. Pourtant, dans un document édité par l'ONU⁵⁰, en 1971, il y est mentionné des activités entreprises par différentes organisations du système des Nations Unies (FAO, OIT, OMM, UNESCO, OMS, PNUD, ONUDI) en matière d'informatique, dans le but du développement des pays du Tiers-monde.

On peut concevoir, à partir de ces éléments, que l'ONU ne perçoit pas l'informatique comme une spécialité à part entière, mais comme un domaine transversal qui touche l'ensemble des secteurs à la fois. Il est clair qu'il y a là divergence entre l'IBI et l'ONU quant à leur conception de l'informatique. Dans ce même document, l'ONU refuse même de se prononcer sur l'avenir de l'IBI :

« Le groupe de travail du CCASTD [Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement] s'est posé la question de savoir ce que le rapport

⁴⁷ UNESCO, *Application des recommandations de la première conférence intergouvernementale sur les stratégies et les politiques en informatique*, 1982, F/1982/89, 6 p.

⁴⁸ Ex-Vice-Président Directeur Général du groupe CSF, avant sa fusion avec Thomson, Ex-Directeur de l'Institut de Recherche d'Informatique et d'Automatique et membre exécutif du Club de Rome.

⁴⁹ Zyss (W), 1982, *Op. Cit.*

⁵⁰ ONU, *Les activités des organisations des Nations Unies en matière d'application de l'informatique au développement, Les techniques d'informatique au services du développement*, New York, 1971, p. 40.



du Secrétaire Général devrait indiquer au sujet du BII-CIC⁵¹. Il a été convenu qu'une description du caractère essentiellement historique serait suffisante. Puisqu'il n'était pas demandé au Secrétaire Général d'exprimer une opinion sur l'avenir du BII-CIC en tant que tel, ni de porter un jugement sur l'aptitude de cette organisation à remplir les fonctions qu'elle envisage présentement exercer, le Groupe de travail du CCASTD a été d'avis qu'il serait déplacé de présenter des opinions sur ces points. Cela ne devrait pas empêcher le BII-CIC d'être l'une des sources d'aide aux pays en voie de développement. L'avenir du BII-CIC devrait être déterminé par son propre organisme de direction »⁵²

Un point d'ombre subsiste, toutefois, car Bernasconi souhaite que l'IBI soit reconnue, à long terme, comme une organisation spécialisée dans l'informatique, à l'image de l'IUT, au sein du système Onusien. En témoigne son intervention à la conférence SPIN I en 1978 :

"[en ce qui concerne] la transformation éventuelle de l'IBI [évoquée par le Directeur Général de l'UNESCO] en une institution spécialisée des Nations Unies. [...] Mon opinion personnelle [est que] tout fruit encore vert provoque une indigestion, de même tenter de définir dès à présent l'avenir de l'IBI - son avenir institutionnel - [...] me paraît prématuré et risque de compromettre son développement futur. J'estime donc que ce sujet n'est pas d'un intérêt actuel, mais en revanche la vraie question qui se pose c'est de trouver les moyens pour que l'IBI, jusqu'au jour où ces conditions seront réunies. Jusqu'au jour où ces conditions pourront être réunies, travaille côté à côté et en harmonie avec l'UNESCO. "⁵³

Parallèlement aux relations difficiles entre l'UNESCO et l'IBI, et les difficultés à faire reconnaître l'IBI comme une agence spécialisée de l'informatique au sein du système Onusien, plusieurs pays vont se retirer de l'organisation intergouvernementale, durant la période 1982-1986. Il n'est pas à exclure que ces difficultés aient contribué à ces retraits, lesquels ont affecté la pérennité de l'IBI. Le retrait, le plus conséquent, est probablement, celui de la France, qui participe à hauteur de 30% du budget de l'organisation intergouvernementale. La France a, en effet, présenté son préavis de retrait, fin 1982, période où les relations de l'IBI et l'UNESCO commencent à devenir conflictuelles. Elle s'est retirée, deux ans après. En 1987, l'IBI est dissoute par l'UNESCO.

Certes, toutes les raisons développées plus haut ont contribué à la disparition de cette organisation. Mais il y'en a une plus fondamentale : la difficulté d'instaurer une coopération Nord-Sud en matière des TIC due, entre autres, à la divergences d'intérêts entre les différents protagonistes. Les pays européens, rappelons-le, ont financé l'IBI⁵⁴ avec pour objectif de trouver en elle un relais à leur industrie informatique. Les pays du Tiers-monde étaient perçus comme un marché à conquérir. Cette divergence d'intérêt entre le Nord et le Sud reste toujours à l'ordre du jour. Les résultats du sommet mondial sur la société de l'information, tenu à Genève, en décembre 2004, en sont l'illustration.

⁵¹ Bureau Intergouvernemental pour l'Informatique – Centre International de Calcul

⁵² ONU, *Les activités des organisations des Nations Unies en matière d'application de l'informatique au développement, Les techniques d'informatique au services du développement*, New York, 1971, p. 108.

⁵³ Intervention de Bernasconi au cours de la Conférence SPIN I, 1978, p. 21.

⁵⁴ La France, l'Italie et l'Espagne participent à hauteur de 60% au budget de l'IBI